

## S'ASSURER A LA GMF : DES TARIFS AVANTAGEUX POUR LES ADHERENTS DE L'ANR

**L'ANR et la GMF ont signé le 5 novembre 2019 un partenariat permettant à nos adhérents, retraités de La Poste et d'Orange, de bénéficier de réductions significatives lors de la signature de leur premier contrat à la GMF.**

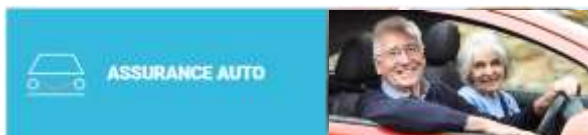


En vigueur depuis le 3 décembre 2019, cette convention bénéficie à tout adhérent actif de l'ANR, **retraité de La Poste ou d'Orange**, qui n'est pas encore sociétaire de la GMF.

### Quels sont les avantages proposés ?

- **Une réduction de 20% sur le 1<sup>er</sup> contrat** souscrit la première année par lequel l'adhérent de l'ANR devient nouvel assuré GMF. Ce 1<sup>er</sup> contrat devant être l'un des suivants :
  - Un contrat AUTO PASS (4 Roues)
  - Un contrat MOTOLIS (2 Roues)
  - Un contrat DOMO PASS (Habitation)
  - Un contrat ACCIDENTS ET FAMILLE (Individuelle Accident Corporelle)
- **Une réduction de 50 € lors de la première échéance annuelle** de ce 1<sup>er</sup> contrat.

A noter qu'en période de promotions spéciales grand public proposées par GMF, c'est la promotion la plus avantageuse qui sera appliquée aux adhérents de l'ANR.



### 8 niveaux de garanties

De la formule « Tiers Eco » à « Tous Risques Confort+ » vous choisissez celle qui s'adapte le mieux à vos attentes

## LES + GMF

### BIO BONUS : -5% pour les détenteurs d'un véhicule propre

*Si vous possédez un véhicule propre de moins de 5 ans émettant moins de 105 g de CO2 par km parcouru, vous bénéficiez d'une réduction de 5 % sur votre contrat AUTO PASS. Cette réduction cesse à l'échéance principale suivant le 5ème anniversaire du véhicule, à compter de sa date de 1ère mise en circulation.*

### PETIT ROULEUR :- 15% pour les petits rouleurs

*Si vous roulez moins de 5 000 km/an, vous bénéficiez d'une réduction de 15 % sur votre contrat AUTO PASS reconduite chaque année sauf demande contraire de votre part (hors voiturette et camping-car – usages privé et privé-trajet/travail uniquement). Cette réduction n'est pas cumulable avec ECO PASS et AUTO PASS Location. Au-delà de 5 000 km/an, la franchise Petit Rouleur s'applique en cas de sinistre.*

### ECO-PASS : -10% pour conduite éco-citoyenne si vous utilisez les transports en commun quotidiennement

*Si vous êtes conducteur principal et titulaire d'un abonnement annuel de transport en commun, nominatif et payant (hors lycéen et étudiant – hors cartes de réduction type Vermeil, Famille nombreuse, Handicapé), vous bénéficiez d'une réduction de 10 % sur votre contrat AUTO PASS (usages privé et privé-trajet/travail uniquement), reconduite chaque année sous réserve de présentation d'un justificatif tous les 3 ans. Cette réduction est valable pour un seul contrat par conducteur principal abonné. Non cumulable avec Petit Rouleur et AUTO PASS Location.*

## GMF À VOS CÔTÉS

- Une Assistance médicale dans le monde entier 24h/24 - 7j/7

### ET POUR TOUTES LES FORMULES CONFORT :

- **Un véhicule de remplacement en cas de panne, vol, accident**
- **Une Assistance 0 km en cas de panne, vol et accident**

*En cas d'accident ou de panne, le véhicule devra être remorqué par nos services, immobilisé plus de 24 heures et nécessiter un minimum de 5 heures de main d'œuvre. Dépannage en bas de chez vous en cas de panne, d'accident ou de vol avec les formules Confort du contrat AUTO PASS, même assuré au tiers, jusqu'à 2 fois par an.*

## Des exemples de tarifs pour un jeune retraité de 63 ans résidant à Saumur (49)\*

- Pour un prix ajusté à des garanties minimum

Véhicule	la 1 <sup>ère</sup> année	la 2 <sup>ème</sup> année
Clio III de 2007	113.72€ au lieu de 142.15€	92.15€
Peugeot 3008 II de 2018	123.08€ au lieu de 153.81€	103.81€

➤ **En formule moyenne gamme**

Véhicule	la 1 <sup>ère</sup> année	la 2 <sup>ème</sup> année
Clio III de 2007	127.72€ au lieu de 159.65€	109.65€
Peugeot 3008 II de 2018	145.52€ au lieu de 181.90€	131.90 €

➤ **Le haut de gamme tous risques avec des options sur mesure (objets transportés ...)**

Véhicule	la 1 <sup>ère</sup> année	la 2 <sup>ème</sup> année
Clio III de 2007	176.09€ au lieu de 220.11€	170.11 €
Peugeot 3008 II de 2018	228.03€ au lieu de 285.05 €	235.05 €

\* Tarifs TTC au 01/04/19 pour un contrat Auto Pass souscrit auprès de GMF par un retraité fonctionnaire (de 63 ans) ayant obtenu son permis le 31/10/1978, sans sinistre depuis plus de 3 ans, avec un CRM (bonus) 50 de plus de 5 ans (Bonus Plus 10), roulant moins de 5000 km par an et garant son véhicule dans un garage clos et couvert.

Pour un premier contrat à la GMF, le droit d'entrée de 1,52€ TTC est à ajouter la 1<sup>ère</sup> année. Frais d'échéance de 6.56€ en sus à compter de la 2<sup>ème</sup> année.



**GMF vous propose un contrat habitation offrant 3 formules simples, solides et modulables, complétées par des services spécifiques selon vos besoins.**

**LES + GMF**

**UNE ASSURANCE COMPLÈTE** : 3 formules de garanties de l'essentielle à l'une des plus complètes du marché.

**DES FORMULES MODULABLES** : Un large choix de capitaux pour vos biens mobiliers, et pour vos objets de valeur, le choix de votre niveau de franchise.

**GMF À VOS CÔTÉS**

- **SOS Domicile 24h/24 - 7j/7 en cas d'urgence** inclus dans les formules du contrat habitation DOMO PASS assurant un appartement ou une maison en résidence principale ou secondaire.
- **Accompagnement psychologique en cas de traumatisme en cas d'accident corporel** engageant votre responsabilité civile, agression, catastrophe naturelle...
- **Assistance 24h/24 -7j/7 et 365J/an**

**Exemple de tarif DOMO PASS\* pour un propriétaire d'un appartement de 4 pièces en résidence principale à St Malo (35)**

- **132,05€ au lieu de 165,06 € la 1ère année, 115,06 € la 2ème année.**

\*Tarifs TTC au 01/04/19 pour un contrat DOMO PASS souscrit auprès de GMF en formule Confort sans options souscrites et sans dépendances, véranda, verrière ou bacon fermé déclarés avec un capital mobilier de 65 384 €, un capital Objets de valeur de 3270 € et une franchise de 177 €.

Pour un premier contrat à la GMF, le droit d'entrée de 1,52€ TTC est à ajouter la 1ere année. Frais d'échéance de 6.56€ en sus à compter de la 2eme année.

### **Comment procéder ?**

L'adhérent intéressé peut :

- Soit appeler la GMF via une ligne téléphonique dédiée : le **09 69 37 26 16** (numéro non surtaxé). Il lui sera demandé son numéro d'adhérent à l'ANR. Il bénéficiera :
  - D'un accueil personnalisé,
  - De réponses adaptées et de propositions commerciales complétées des offres réservées aux adhérents de l'ANR,
- Soit se rendre dans une agence de la GMF, porteur de sa carte d'adhérent. Il bénéficiera des mêmes prestations qu'au téléphone.

Voilà une proposition qui intéressera sans doute nos adhérents mais aussi ceux qui aspirent à le devenir.